



## CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MORANGIS : AVIS SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET D'ARRÊTÉ PORTANT RESTRICTIONS D'EXPLOITATION SUR L'AÉRODROME DE PARIS-ORLY

Morangis, le 12 juillet 2024

La Commune de Morangis est limitrophe avec la plateforme aéroportuaire d'Orly, même si la proximité de l'aéroport est une chance économique et d'emploi, nos habitants sont au quotidien impactés de par la situation géographique de l'aéroport d'Orly, l'aéroport le plus enclavé dans le tissu urbain d'Europe. Le territoire situé au sud de l'aéroport d'Orly, est exposé à des niveaux de bruit dépassant les limites d'exposition, avec une augmentation de 34% pour Lden 55 (jour) et de 9% pour Lnight 50 (nuit). Depuis un an, une augmentation significative des décollages entre 6h et 7h a été constatée, en raison des abus des compagnies aériennes qui effectuent de nombreux départs dès la première heure pour maximiser les rotations. Cette situation a été à nouveau dénoncée par le maire de Morangis auprès de la directrice de l'aéroport en mars 2024. La confiance des territoires passe par le respect des règles et des engagements. Elle ne peut être acquise que par la sanction envers les infractions, la réduction des pollutions aéroportuaires, la maîtrise du trafic et le renouvellement des flottes pour réduire les émissions à la source.

En octobre 1994, un arrêté a été publié pour limiter le trafic aérien à environ 200 000 mouvements par an afin de protéger les riverains contre les nuisances sonores. Aujourd'hui, avec l'accroissement de la densité urbaine et les prévisions d'augmentation de la population en vertu de la loi SRU, il est urgent de mettre en place des mesures adéquates pour répondre aux besoins actuels de nos habitants. Le projet « Paris Orly 2035 » prévoit une augmentation du trafic aérien à 232 000 mouvements annuels, aggravant ainsi les atteintes envers nos populations.

Nous regrettons que ne soit pas affirmée la volonté de réguler les décollages matinaux (limitation des départs à 20 maximum), ni le plafonnement du trafic à 200 000 mouvements et l'allongement du couvre-feu de 23h à 6h. Le couvre-feu instauré en 1968 en 23h30 et 6h, ne répond plus aux besoins actuels.

Les habitants de Morangis et des villes voisines ne doivent pas subir les conséquences d'une exploitation excessive de la plateforme aéroportuaire. Une approche équilibrée entre l'attractivité économique de l'aéroport et la santé de nos concitoyens est essentielle. Or, il y a une forte tendance à opposer l'environnement, la santé d'un côté, et l'emploi de l'autre, alors qu'il faut prendre en compte l'ensemble des nécessités dans une approche équilibrée.

L'étude nationale DEBATS confirme que l'exposition au bruit des avions a un impact direct sur nos populations, sans oublier les effets de la pollution de l'air. Selon le calcul de l'OMS sur la base des CSB E4 le coût sanitaire de l'aéroport d'Orly est estimé à 1,940 milliard d'euros par an.

Les nouvelles restrictions sont très attendues par les habitants et les élus locaux. Face à l'urgence climatique et au risque pour la santé des riverains, de nombreuses études portées par l'ADEME, l'OMS, BRUITPARIF et autres organismes reconnus nationalement et internationalement, montrent les multiples impacts, notamment du bruit, sur la santé et la biodiversité, soulignant l'importance de réduire les nuisances et pollutions. Des décisions fermes doivent être prises, en tenant compte des contraintes démographiques et économiques.

Les scénarios A et B n'apporteraient aucun bénéfice significatif pour les riverains, car ils reposent sur l'hypothèse d'un renouvellement de 50 % de la flotte d'ici 2027. Cette hypothèse est peu crédible étant donné que seulement 4 % des avions actuels sont de dernière génération. Concernant le scénario B, il ne peut être considéré comme un véritable couvre-feu puisque les atterrissages continueraient, entraînant toujours bruit et pollution.

Nous devons privilégier le scénario qui offre la plus rapide amélioration de la qualité de vie et de l'environnement. Le développement de l'aéroport sans contraintes n'est plus envisageable ; seules des mesures volontaristes, comme le scénario C, couplées à des actions à long terme pour modérer le trafic et renouveler les flottes d'aéronefs, permettront de répondre efficacement à ces enjeux.

Les principales compagnies aériennes affichent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO<sub>2</sub> (de moitié entre 2019 et 2030 avec l'objectif de neutralité carbone en 2050). Il serait souhaitable qu'elles inscrivent également des objectifs de réduction sonore et des émissions de polluants atmosphériques. L'impact sanitaire des activités aériennes est démontré, réduisant jusqu'à trois ans l'espérance de vie en bonne santé pour ceux vivant sous les couloirs aériens. Un récent rapport du CITEPA fait le constat d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre en France et de leur augmentation pour le secteur aérien de + 21% pour les vols domestiques et + 27 % pour les vols internationaux entre 2022 et 2023.

L'évolution des pratiques permettrait une réduction rapide des nuisances.

Ainsi la modernisation des procédures de navigation aérienne telles qu'inscrites dans le programme «SESAR» visant à optimiser toutes les phases de vol doit s'inscrire comme la règle.

La modération du trafic est l'unique levier qui permette d'atteindre les objectifs de décarbonation.

La Ville de Morangis demande l'application du scénario C. À savoir : scénario A restriction sur la marge et sur les niveaux de bruit + le couvre-feu pour les départs et les arrivées à partir de 23h, la seule proposition permettant de réduire de manière immédiate, durable et certaine le bruit pendant la période nocturne.

Ce scénario est le seul à répondre aux engagements de l'État de réduire d'au moins 6 dB le Ln moyen sur la période de 22h à 6h. Il assure également la conformité avec le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport d'Orly, de celui de la Métropole du Grand Paris, approuvé à l'unanimité et offrirait 30 minutes de sommeil supplémentaires par jour à 740 000 habitants vivant à proximité de l'aéroport.

**Le public est invité à formuler des remarques en se rendant sur le site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Secrétariat d'État chargé de la Mer :**  
[www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/transports-r8.html](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/transports-r8.html)



**Brigitte VERMILLET,**  
Maire de Morangis